

Département de Saône-et-Loire  
**Commune de LA ROCHE VINEUSE**

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU MERCREDI 23 AVRIL 2025**

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 12
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 16

Date de convocation : 16 avril 2025.

Date de publication : 7 mai 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

**Présents** : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Bernard COTTIN, Loïc COLTEL, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Sophie DUMONTEL, Marie-France AULAS, Sonia BLONDEAU, Laure SEYDOUX.

**Excusé(es)** : M. Bernard FAVRE a donné procuration à Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT, Mme Florence CHEVASSON a donné procuration à Mme Marie-Claude POTTIER, Mme Corinne MERLIN a donné procuration à M. Robert LUQUET, Mme Virginie THIVENT a donné procuration à Mme Sophie DUMONTEL, MM. Fabrice THERVILLE, Willy BONFY et Benoît MEILHAC.

**Absent(s)** : Néant.

**Secrétaire de séance** : Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT.

**Objet** : 2025/2304/033 – *Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la réalisation de travaux de rafraîchissement des salles « Colline de Montceau » et « La Lie » au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des territoires Ruraux) année 2025.*

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux dans les bâtiments communaux nécessaires au maintien des services à la population. Il explique qu'il est nécessaire de faire deux demandes de subventions distinctes : une pour les travaux des salles « Colline de Montceau » et « La Lie » et une autre demande pour la salle « sur le Fil ».

Pour les salles « Colline de Montceau » et « La Lie », il est prévu des travaux de rafraîchissement, de peinture et reprise de l'électricité. La mise en accessibilité de la salle « Colline de Montceau » est également au programme des travaux.

L'objectif principal de ce projet est donc de rénover des salles mises à disposition des associations et des habitants de la commune. Le coût global prévisionnel du projet pour les salles « Colline de Montceau » et « La Lie » : 47 443 € HT.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la préfecture au titre de la DETR 2025 catégorie B « Bâtiments ou équipements communaux ou intercommunaux nécessaires à la création ou au maintien des services à la population ».

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

<b>DÉPENSES</b>		
Travaux	47 223.00 €	
Maîtrise d'œuvre	0 €	
Bureau de contrôle technique		
Bureau coordination SPS	220.00 €	
Autres dépenses (à préciser)	€	
<b>COÛT TOTAL PROJET</b>	<b>47 443.00€</b>	
Sources	Montant subvention	Taux
Etat - DETR ou DSIL	16 605.00 €	35 %
Etat - autre (à préciser)	€	%
Conseil régional	€	%
Conseil départemental	9 489.00 €	20 %
Fonds de concours MBA	10 000.00 €	21.08 %
Autres (à préciser)	€	%
<b>Sous-Total financements publics</b>	<b>36 094.00 €</b>	<b>76.08 %</b>
Fonds privés (à préciser)	€	%
AUTOFINANCEMENT (Emprunt)	€	%
AUTOFINANCEMENT (Fonds propres)	11 349.00 €	23.92 %
<b>Sous-Total autofinancement</b>	<b>11 349.00 €</b>	<b>23.92 %</b>
<b>TOTAL FINANCEMENTS</b>	<b>47 443.00 €</b>	<b>100 %</b>

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération de travaux de rénovation dans les bâtiments nécessaires au maintien des services à la population et ARRÊTE les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette opération.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme

Le 24 avril 2025,

Le Maire, Robert LUQUET

